

DAMMANN

FRÈRES

ATTESTATION ALLERGENES

Thés et tisanes

Nous n'avons pas sur notre site de conditionnement et de production, les allergènes majeurs figurant dans la liste ci-dessous (INCO) comme ingrédients dans nos recettes de thés et tisanes :

1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des :

- a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (1) ;
- b) maltodextrines à base de blé (1) ;
- c) sirops de glucose à base d'orge ;
- d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.

2. Crustacés et produits à base de crustacés.

3. Œufs et produits à base d'œufs.

4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de :

- a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes ;
- b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.

5. Arachides et produits à base d'arachides.

6. Soja et produits à base de soja, à l'exception :

- a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées (1) ;
- b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja ;
- c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja ;
- d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja.

7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception :

- a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole ;
- b) du lactitol.

8. Fruits à coque, à savoir: amandes (*Amygdalus communis* L.), noisettes (*Corylus avellana*), noix (*Juglans regia*), noix de cajou (*Anacardium occidentale*), noix de pécan [*Carya illinoensis* (Wangenh.) K. Koch], noix du Brésil (*Bertholletia excelsa*), pistaches (*Pistacia vera*), noix de Macadamia ou du Queensland (*Macadamia ternifolia*), et produits à base de ces fruits, à

l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.

9. Céleri et produits à base de céleri.

10. Moutarde et produits à base de moutarde.

11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.

12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO₂ total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.

13. Lupin et produits à base de lupin.

14. Mollusques et produits à base de mollusques. FR 22.11.2011 Journal officiel de l'Union européenne L 304/43

Nos produits ne requièrent pas un étiquetage relatif à la présence d'allergènes au sens du règlement INCO (UE) n° 1169/2011 du Parlement Européen (concernant les informations sur les aliments à destination des consommateurs).

Notre site de production est garanti sans allergènes. Cependant, il est impossible de garantir aucune détection fortuite lorsque l'on travaille avec des matières agricoles brutes. Nos producteurs ne pouvant pas nous assurer de l'absence absolue de matières végétales allergènes (arachide par exemple), nous publions désormais pour information aux consommateurs, sur l'ensemble de nos emballages, la présence possible de traces d'allergènes dans nos thés, plantes et mélanges à infuser.

Spécialités de thés gélifiées

Nos spécialités de thés gélifiées, en pot de 235 g peuvent contenir des traces de fruits à coque et de lait.

DAMMANN Frères, le 17/09/2021

DAMMANN Frères
S.A.S. au capital de 10.000.000 €
1 rue de Réveillon - CS97001 - Z.I. des Châtelets
28109 DREUX Cedex - France
N° d'identification intracommunautaire
FR 63 451 570 519
R.C.S Chartres B 451 570 519 00053